

Page 5

Le point sur les travaux réalisés et en cours

Page 6

Regard sur le service municipal des espaces verts

Pages 9 à 11

Dossier : le budget 2010 a été voté le 15 avril dernier. Revue de détails

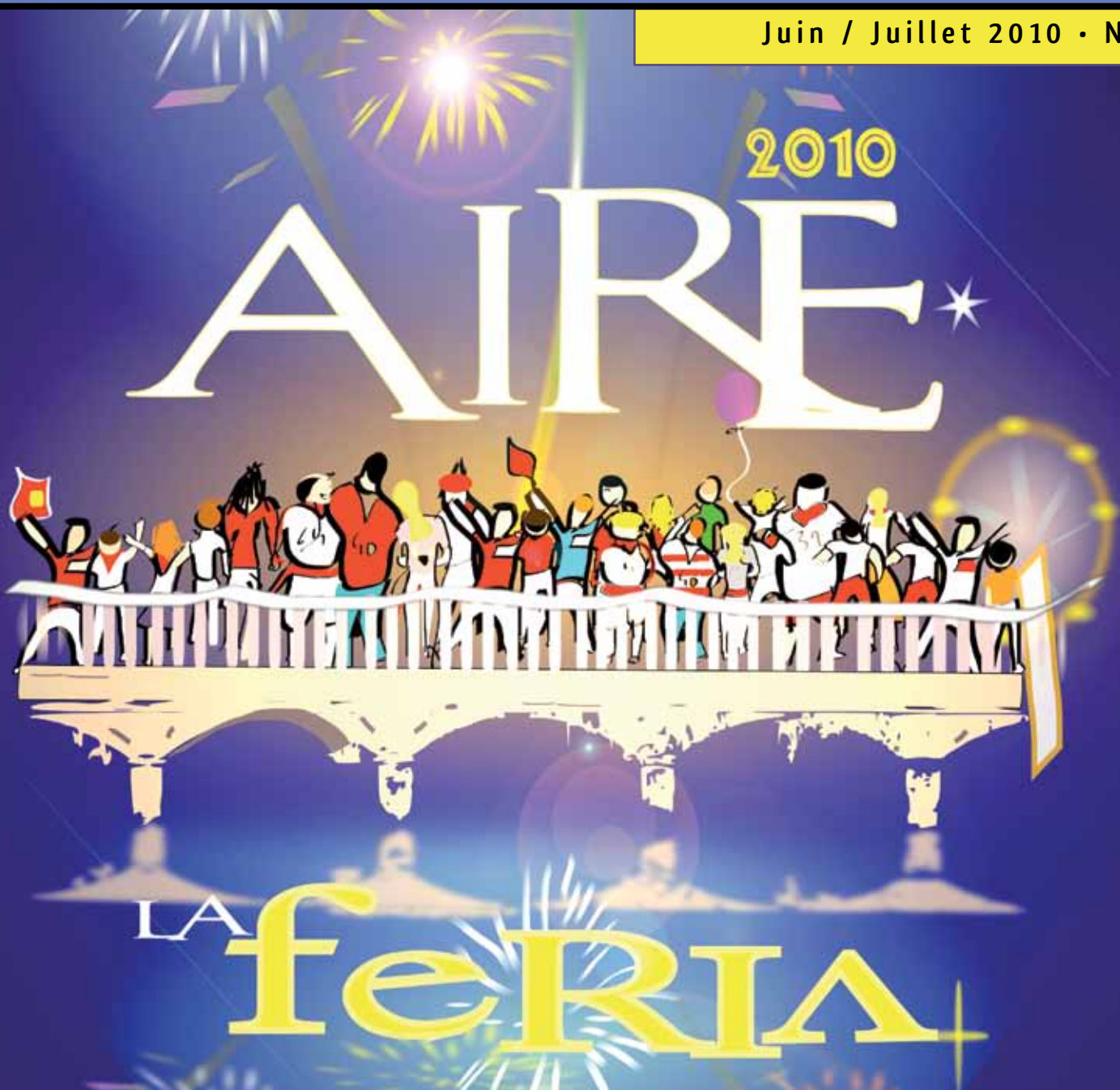
Page 12

Zoom sur l'association aturine de canoë-kayak

vivre à Aire

le journal d'information de la ville d'Aire sur l'Adour

Juin / Juillet 2010 • N°71





L'examen du vote du budget communal constitue un authentique rendez vous : c'est à ce moment là que s'effectuent les choix d'investissement, de gestion quotidienne, de soutien financier aux associations et aux services publics locaux. C'est le moment de rendre les arbitrages en matière de fiscalité et de gestion de la dette.

Les élus minoritaires sont présents, informés en toute transparence de tous les dossiers. Ils peuvent exercer, s'ils le souhaitent, un contre pouvoir : c'est l'exercice de la démocratie.

Cette année encore, Bernadette Jourdan a voté le budget avec de nombreuses observations, des réserves certes ou des regrets, mais aussi des propositions qui seront examinées. À l'inverse Xavier Lagrave et ses colistiers n'ont pas voté le budget proposé : trop de charges, trop d'impôts et un manque de rigueur «disent-ils». Ils votent les budgets du CIAS, de l'EHPAD, de GES, de la Communauté de Communes : budgets qui additionnés représentent plus du double du budget communal. Mais... ils ne votent pas celui de la Ville.

Est-il possible, d'après vous, d'être un Président rigoureux pour le fonctionnement de ces instances et d'être un Maire indulgent lorsqu'il s'agit des moyens de la municipalité ? Je ne le crois sincèrement pas, tant nous sommes animés du même état d'esprit, dans les principes de gestion. Oui, les charges de fonctionnement augmentent car nous faisons le choix de payer désormais l'intégralité des charges d'énergie et d'éclairage public à GES pour consolider ce service public local. Oui, nous maintenons le transport scolaire gratuit pour les élèves aturins et dotons les écoles de véritables moyens pour assurer, ici aussi, la gratuité des fournitures scolaires. Oui, nous augmentons légèrement le montant global des aides aux associations locales parce que ce soutien est vital pour elles. Oui, nous veillons à un déroulement des carrières professionnelles des agents municipaux. Faut-il être opposé à tout cela au moment des décisions budgétaires ? Non ! Mais c'est un refrain déjà entendu et trop connu : trop de fonctionnaires, trop d'assistantat, etc...

Ces choix ont une contrepartie : la fiscalité.

Nous avons voté 3% d'augmentation car outre les charges exposées ci-dessus, il faut aussi compenser la baisse des aides de l'État et des droits de mutation en véritable chute libre (équivalent à 7 points d'impôts).

Le désengagement de l'État dans le soutien financier et la suppression de la taxe professionnelle constituent de véritables contraintes pour l'équilibre de nos budgets.

Nous intégrons ces nouveaux paramètres mais veillons à poursuivre la modernisation de notre ville avec une exigence d'équité.

Robert CABÉ
Maire d'Aire sur l'Adour

EN BREF page 4

Les actus de la Ville

Une exposition sur les Chemins de Saint-Jacques, des gobelets réutilisables pour les fêtes d'Aire...

EN COURS page 5

Le point sur les travaux en cours

Une grille installée sur le canal, des travaux d'embellissement route de Duhort, l'installation du Comité territorial aturin du SYDEC...

REGARD SUR... page 6

Le service municipal des espaces verts

Les six agents du service municipal contribuent à véhiculer l'image d'une ville où il fait bon vivre... avec talent et imagination !

C'EST VOTÉ ! page 7

En direct du Conseil Municipal

Retour sur le Conseil Municipal du 15 avril 2010 consacré en partie au vote du budget 2010.

PROCHE DE VOUS page 8

Infos pratiques, infos services

Numéros utiles, permanences juridiques gratuites...

LE DOSSIER pages 9 à 11

Le budget 2010

Il a été voté à la majorité lors du Conseil Municipal du 15 avril 2010. Explications...

ILS ET ELLES... FONT AIRE page 12

L'association aturine de canoë-kayak

Regard sur l'un des plus importants clubs du département.

SORTIR pages 13 et 14

L'agenda

Tout l'agenda culturel et sportif des mois de juin et juillet

Le carnet

Expression des groupes politiques d'opposition

Directeur de la publication : Robert Cabé • Maire-adjoint délégué à la communication : Bernard Bézineau • Rédaction et mise en page : Christelle Corolleur, chargée de la communication, Thomas Larquier • Création maquette : Agence Èsens • Photos : ville d'Aire sur l'Adour, M. Dahmani, Michel Pandard, DR • Imprimeur : Castay, Aire sur l'Adour • Distribution : La Poste • Dépôt Légal : Juin 2010 • Tirage : 3 800 ex.

La commune d'Aire sur l'Adour a fait le choix d'une communication éco-responsable. Ce document a été réalisé sur du papier respectant la norme PEFC (forêts gérées durablement). Après l'avoir lu, si vous ne souhaitez pas le conserver, merci de tenir compte que ce journal est entièrement recyclable.



Ça s'est passé...



Alexia Saint-Genez et Malaurie Brié ont été sacrées respectivement Reine des fêtes 2010 et mini-miss, le 24 avril 2010, à l'issue d'une soirée ayant réuni près de 400 convives.

Les dauphines de la Reine sont : Mélissa Gosda et Sonia Labadie et celles de la mini-miss : Margo Sigal-Guille et Mathilde Metge.

Ces six jeunes filles participeront à tous les moments forts des fêtes patronales de la Ville qui se dérouleront du 18 au 22 juin 2010.

▼ **Sacrées le 24 avril 2010 !**

Mercredi 28 Avril, 17 enfants d'Aire sur l'Adour ont pu s'initier aux déplacements à vélo sous un soleil printanier. Cette animation organisée par le Centre de Loisirs a permis d'aborder de façon ludique les dangers de la route. Maniabilité d'un deux roues, atelier de contrôle technique du vélo, connaissance du code de la route et atelier de gestes de premier secours étaient au programme. Chaque enfant est reparti avec son permis à point et un lot pouvant améliorer sa sécurité.

▼ **La sécurité routière à vélo**



▲ **À l'année prochaine...**

Malgré l'annulation de la novellada par la société gestionnaire des arènes «Caltoros», le bilan moral de la fête des Arsouillos est à la hauteur du travail fourni par les organisateurs bénévoles : excellent ! La fête du travail a été fêtée une fois de plus en fanfare et celles et ceux qui ont bravé les températures dignes d'un mois de mars n'ont pas été déçus. Les rues du centre-ville ont vibré, du vendredi au dimanche, au rythme des diverses et nombreuses animations proposées par la banda. Rendez-vous en 2011 pour la 24^{ème} édition !



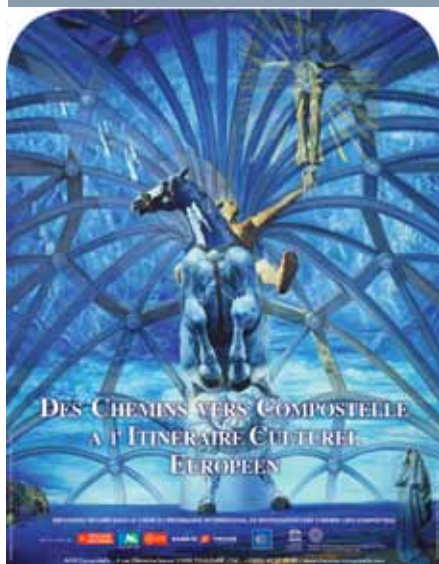
◀ **Des collégiens solidaires**

Mercredi 12 mai, une trentaine de collégiens de Gaston Crampe ont été reçus par le Maire, suite à leur action solidaire engagée envers le peuple Haïtien. À l'occasion des portes ouvertes du collège, ils avaient lavé les véhicules des visiteurs et vendu des viennoiseries : bénéfice, 1117 euros ! Cette somme sera reversée à la Fondation de France, via Mme Gimenez (à droite sur la photo), aturine de souche et principale d'un collège à Mont de Marsan, elle deviendra à la rentrée prochaine la nouvelle proviseure du lycée français de Port au Prince.

▲ **Ouvertes le 13 avril 2010 !**

Ça y est ! Les haltes-garderies de Duhort-Bachen et de Bahu-Soubiran sont désormais ouvertes. Celle de Saint-Loubouer devrait ouvrir avant l'été. Six pensionnaires occupent déjà les lieux de chacune des deux structures. Soit pour la journée, soit pour la demi-journée. Les locaux ont été spécifiquement aménagés pour répondre aux besoins des enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans. Ce nouveau mode de garde sur la Communauté de communes d'Aire sur l'Adour répond à une mutation des rythmes de vie des parents observée depuis quelques années. Contact : 05 58 71 78 77 ou 05 58 71 91 41.





SUR LES CHEMINS DE COMPOSTELLE

À l'occasion de cette année 2010 «jacquaire» (célébrée chaque fois que la Saint-Jacques du 25 juillet tombe un dimanche), la ville d'Aire sur l'Adour en profite pour accueillir une très belle exposition de circonstance.

Cette exposition, qui se déroule jusqu'au 30 juin dans le local consacré aux visites guidées de l'église Sainte Quitterie, s'adresse aussi bien aux pèlerins qu'aux Aturins ou touristes de passage.

L'exposition est réalisée par l'association de coopération interrégionale « les chemins de Saint Jacques de Compostelle », dans le cadre du programme de revitalisation des chemins vers Compostelle. Elle retrace l'histoire des chemins de Compostelle et évoque la magie des légendes qui l'entourent. Elle souligne aussi la modernité de cet itinéraire culturel européen et suggère à chacun de renouer avec l'esprit de l'itinérance et la curiosité. *Entrée gratuite.*

DÉROGATION : UN CAHIER DES CHARGES REMPLI

Dans le cadre fixé par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2010, la municipalité d'Aire sur l'Adour avait sollicité une dérogation pour la soirée du samedi des fêtes (le 19 juin) afin de bénéficier d'un aménagement horaire permettant d'autoriser les établissements permanents ou temporaires (cafetiers, bodegas...) à rester ouverts jusqu'à 4 heures du matin sous réserve d'adhésion à un dispositif visant à améliorer la sécurité de la fête.

Après un examen attentif du dossier et en tenant compte des engagements pris par la Ville d'Aire sur l'Adour, cette dérogation a été accordée.

Parmi les critères de qualité et de sécurité fixés pour prétendre à une dérogation, figuraient entre autres, l'interdiction d'utiliser des contenants en verre et la mise en place de gobelets recyclables.

Pour remplir cette condition, la commune a contacté l'entreprise «Écocup», reconnue pour son sérieux et ses nombreuses références (Festival de bandas de Condom, Fêtes de Céret, Musicalarue à Luxey...). Après une réunion de présentation par un responsable d'Écocup regroupant l'ensemble des cafetiers et bodegas des fêtes, la Ville a souhaité s'engager dans ce dispositif de gobelets réutilisables pour toute la durée des fêtes, en sachant que les gobelets jetables représentent 80 %, des déchets au cours d'une manifestation.



DES ARCHÉOLOGUES GERSOIS EN VISITE À AIRE

Au total, c'est plus de cent personnes, membres de la Société Archéologique du Gers, qui ont été reçues, début mai, par la ville d'Aire sur l'Adour pour une visite commentée du patrimoine aturin.

Accueillis par Gilberte Pandard, maire-adjointe déléguée à la Culture, et Sandrine Bougue, agent du patrimoine, les participants ont visité l'église Sainte-Quitterie, l'ancien palais épiscopal devenu aujourd'hui l'Hôtel de Ville et la cathédrale Saint-Jean-Baptiste, récemment rénovée. Créée en 1891, la société archéologique du Gers exerce son activité collective dans le cadre de l'ancienne province de Gascogne et plus particulièrement dans les pays qui ont formé le département du Gers. Forte d'environ 1 000 adhérents, elle réunit toutes celles et ceux qui s'intéressent au passé de leur territoire.



VOIRIE MUNICIPALE

Une grille sur le canal



Début avril 2010, une grille a été installée sur le canal à hauteur du pont de la rue Labeyrie par les services techniques de la Ville.

Cette grille sert à récupérer toutes sortes de déchets flottants, tombés ou jetés dans l'eau, en particulier les déchets verts (branchages, feuillages...).

Les déchets restent bloqués au niveau de la grille puis sont ramassés par le service voirie de la Ville à l'aide d'une passerelle immergée qui apparaît en abaissant le niveau de l'eau du canal.

Le coût d'exploitation se limite au tri et au nettoyage. Il n'y a aucune dépense énergétique (pas de mécanique) afférente au fonctionnement.

La fréquence et la période des passages des agents municipaux sont liées :

- à la quantité de flottants stockés
- à la récurrence des crues.

AMÉNAGEMENT DES QUARTIERS

Rafraîchissement route de Duhort

Les poteaux d'éclairage et les jardinières de fleurs ont eu droit au début du printemps à



un petit rafraîchissement route de Duhort. Près de 500 m de main-courante décorative a été repeinte dans des couleurs très actuelles.

BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Un patrimoine restauré



La salle dédiée aux répétitions de théâtre et de musique (au dessus de l'école municipale de musique) vient de retrouver ses décors d'antan. C'est en fait la partie supérieure de l'ancienne Chapelle du Petit Séminaire, coupée en deux dans la hauteur autrefois pour créer des dortoirs.

Un bel exemple de restauration collective de notre patrimoine par les services techniques de la Ville et un peintre spécialisé en décors anciens.

SYDEC : installation du comité territorial



Depuis le 6 novembre 2009, la gestion de l'eau et de l'assainissement est déléguée au SYDEC, Syndicat Départemental pour l'Équipement des Communes. C'est dans ce cadre du transfert de compétences que le premier Conseil territorial a eu lieu à la mairie d'Aire sur l'Adour le 21 avril dernier.

Le Conseil territorial est une nouvelle instance de participation et de décision mise en place par le SYDEC depuis début 2010 dans le but de renforcer le rôle des élus dans la gestion et le pilotage de l'institution et de faciliter les adhésions et les reprises de compétences. La mission du Conseil territorial est de :

- recenser les besoins locaux, hiérarchiser les priorités des programmes d'investissements et proposer des tarifs.
- assurer le suivi des affaires locales,
- proposer des améliorations des règlements de service et formuler un avis sur toute affaire relative au territoire.
- examiner les comptes-rendus annuels d'activité.



▲ De gauche à droite : Jean-Bernard Duberney, David Aguer, Eric Guillaume, Fabien Ducourneau, Pierre Casenave.
Absent sur la photo : Baptiste Lafenêtre

les services municipaux

Le service des espaces verts

Basé au centre technique municipal route de Duhort, le service des espaces verts de la ville d'Aire sur l'Adour, dirigé par Jean-Bernard Duberney depuis près de quinze ans, accueille deux nouveaux employés pour répondre à la multiplication des espaces verts.

La politique d'embellissement de la ville passe notamment par les espaces verts, qui se sont multipliés ces dernières années.

En effet, le nouveau quartier des Vergers de Chicas, le rond-point de Mestade, le nouvel aménagement floral autour du centre d'animation et la future cuisine centrale sont venus ou vont venir s'ajouter aux nombreuses responsabilités déjà confiées au service des espaces verts.

La municipalité a donc décidé d'étoffer le service, en renouvelant un poste et en créant un nouveau. Aujourd'hui, six agents à temps complet sont chargés d'entretenir et d'embellir la Ville.

Un vrai travail de création...

La taille des arbustes, des arbres, des haies, la tonte des pelouses, l'arrosage des massifs, l'entretien des cimetières, de certains rond-points (ceux situés en ville) et des voiries sont des tâches inhérentes à ces six professionnels du sécateur et de la tondeuse...

Mais attention ! Être agent municipal au service des espaces verts c'est un travail de création. Dans leur petite serre du parc technique, les agents réfléchissent à des

compositions florales qui embelliront la rue Gambetta et le pont de l'Adour. Ils imaginent les associations de fleurs, d'arbustes, et de plantes qui garniront les vingt-cinq massifs de la Ville. Ils pensent l'agencement et l'installation des compositions. Bien entendu, ce métier demande une grande connaissance du monde végétal et une adaptation aux saisons.

L'année est découpée en deux parties : l'automne-hiver, où pensées, cornutas et bulbes vont décorer les rues et le printemps-été où géraniums, surfinias et oeillets d'Inde vont à leur tour venir garnir les jardinières. Il n'existe pas de période creuse pour les jardiniers municipaux qui travaillent uniformément tout au long de l'année.

Une gestion «différenciée»

Ce service municipal développe un comportement éco-responsable en mettant en place des techniques de gestions différenciées des espaces verts. C'est un véritable creuset d'idées et de résolutions qui s'étoffent d'année en année pour concilier un service de qualité avec des préoccupations environnementales !

Par exemple, sur certains espaces verts,

comme ceux qui longent la rue Félix Despagnet (Mas), les agents municipaux ont fait pousser des «prairies fleuries». Tout en conservant un aspect décoratif, ces plantes vivaces vont favoriser la biodiversité végétale et la petite faune associée et diminuer les interventions humaines. Moins besoin de tontes, d'entretien et d'arrosage. Ces gestions alternatives sont aussi un moyen d'éviter les risques sanitaires pour les agents municipaux.

Autre exemple : à l'école maternelle Claude Nougaro, les agents utilisent depuis maintenant deux ans des larves de coccinelles pour se débarrasser des pucerons nuisibles aux arbres à fleurs. Grâce à cette technique les jardiniers ne sont pas en contact direct avec des produits chimiques et les petits locataires de l'école non plus ! Pour ce faire, les larves de coccinelles vont être amenées à se développer dans un sac en toile de jute lui-même fixé sur les arbres.

Au-delà du fleurissement de la Ville, Jean-Bernard Duberney et son équipe savent que leur travail contribue à donner à Aire sur l'Adour l'image d'une ville où il fait bon vivre.

Le service des espaces verts, c'est :
• près de 3 000 arbustes,

plus de 600 arbres et 2 800 mètres de haies à tailler
• plus de 50 000 m² de sur-

faces à tondre (en dehors des terrains de sports entretenus par le service «installations

sportives» de la Ville)
• 15 000 fleurs au printemps
• 10 000 fleurs à l'automne

C'est voté !

DÉLIBÉRATIONS

Principales délibérations du Conseil Municipal du 15/04/10

- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 (budget principal et budgets annexes)
- Adoption du budget primitif 2010 : Budget principal et budgets annexes (lotissement communal «Les Vergers de Chicas» et «garages»)
- Taux d'imposition des contributions directes communales pour l'année 2010
- Attribution de subventions municipales au titre de l'année 2010
- Remboursement anticipé du FCTVA - Signature d'une convention avec l'État
- Acquisition d'instruments de musique pour l'école municipale de musique - Demande de subvention auprès du Conseil Général des Landes ;
- Tarifs pour la piscine municipale et l'école municipale de natation (année 2010) ;
- Acquisition d'un terrain - Route de Bordeaux
- Ouvertures de postes ;
- Modification du régime indemnitaire des agents municipaux ;
- Paiement, à titre dérogatoire et exceptionnel, d'heures supplémentaires réalisées par les agents des services techniques municipaux les samedi et dimanche des fêtes patronales
- Marchés pour la fourniture en carburant des services municipaux pour les années 2010 à 2013
- Éclairage d'un terrain annexe à la Plaine des Jeux - SYDEC (commande)

Le texte complet des délibérations est publié au recueil des actes administratifs ainsi qu'au registre des délibérations de la Mairie d'Aire sur l'Adour. Ces délibérations sont librement consultables en Mairie.

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

Tarifs 2010 pour la piscine municipale

Faisant suite notamment à l'avis favorable de la commission municipale «Sport, Jeunesse et Loisirs» réunie en date du mardi 6 avril 2010 et considérant que les tarifs publics d'entrée n'ont pas augmenté depuis 2007, il a été proposé au Conseil Municipal de fixer, comme suit, les tarifs applicables pour la piscine municipale pour l'année 2010 :

- Enfants (0 à 2 ans) gratuit
- Enfants (3 à 16 ans) 1,40 euros (prix unitaire)
- Carnet de 10 tickets enfants 13 euros
- Adultes (17 ans et plus) 2,60 euros (prix unitaire)
- Accès à la piscine après 18 h (enfants et adultes) 1,20 euros (prix unitaire)
- Membre d'une association sportive aturine à partir de 18 heures (sur présentation d'une licence en cours de validité) gratuit.

Subventions Municipales

Attribution de subventions municipales au titre de l'année 2010

Il a été proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour 279 000 euros de subventions de fonctionnement aux associations de droit privé. Vous pouvez consulter le détail des subventions municipales allouées au titre de l'année 2010 sur le site Internet de la Ville : www.aire-sur-adour.fr (rubrique «la mairie» puis «le budget»).

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DU FCTVA - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ÉTAT

Les collectivités qui s'engagent, par convention avec l'État, sur une progression de leurs dépenses réelles d'équipement en 2010 par rapport à la moyenne de leurs dépenses de 2005, 2006, 2007 et 2008, peuvent bénéficier d'un remboursement anticipé du FCTVA (l'année suivant les dépenses au lieu de 2 années).

En application des dispositions de l'article L 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été proposé au Conseil Municipal de :

- Prendre acte que le montant de référence des dépenses réelles d'équipement réalisées sur les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008 s'élève à 2.381.472 euros.
 - Décider d'inscrire au budget primitif de la commune pour l'exercice 2010 (budget principal), 2.531.673 euros au titre des dépenses réelles d'équipement (montant supérieur à la moyenne des années 2005 à 2008 / augmentation prévisionnelle de 6,3 %).
 - Autoriser M. le Maire à signer avec M. le Préfet des Landes la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 comparé à la moyenne des années 2005 à 2008 afin de bénéficier de la réduction du délai de remboursement du FCTVA au titre des dépenses effectivement réalisées en 2009.
- En 2010, la commune pourra ainsi bénéficier du FCTVA au titre des dépenses réelles d'équipement réalisées en 2008 et 2009. Par ailleurs, il faut noter que la commune paye la TVA à 19,6 % et qu'elle ne se fait rembourser par l'État que 15,48 %.

Proche De vous

NUMÉROS UTILES

MAIRIE : 05 58 71 47 00
SERVICES TECHNIQUES :
05 58 71 47 07
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :
05 58 45 19 05
CIAS : 05 58 71 41 91
MÉDIATHÈQUE : 05 58 71 67 74
CENTRE SAINT LOUIS :
05 58 71 61 65
GES : 05 58 71 62 43
SYDEC : 0 810 40 90 40
SICTOM OUEST DU GERS :
05 62 08 93 84
POLYCLINIQUE LES CHÊNES :
05 58 06 64 64
MÉDECIN DE GARDE :
05 58 44 11 11
SAMU : 15
GENDARMERIE : 17
POMPIERS : 18
N° D'URGENCE EUROPÉEN : 112

PERMANENCES ET

CONSULTATIONS GRATUITES

• À la mairie :

Conciliateur de justice, sur rendez-vous, le 9 juin à 14 heures.
Tél. pour RDV au 05 58 79 05 13

• Le Point Info Famille

Rue Carnot, ouvert le mardi de 10h à 13h ; le mercredi de 14h à 17h ; le jeudi de 14h à 18h.
Permanence Avocat sur RDV le mercredi 16 juin de 14h à 17h.
PAS DE PERMANENCES JURIDIQUES EN JUILLET ET AOÛT.
Rens. : 05 58 71 92 98
Courriel : pifat@wanadoo.fr

• Au Centre médico social

Pour connaître les permanences proposées et les jours et heures de celles-ci, contacter le 05 58 71 61 65.

• À l' EHPAD (Maison de retraite)

Permanence de la FNATH (accidentés de la vie) tous les 3^{ème} jeudis du mois sur RDV.
Tél. pour RDV au 05 58 75 17 05

UN ACCUEIL DE JOUR PROPOSÉ PAR L'EHPAD

L'EHPAD d'Aire sur l'Adour propose un accueil de jour

présentant une opportunité :

- pour les aidants, de s'offrir un temps de repos
- pour les personnes âgées, de renouer une vie sociale et de bénéficier d'activités stimulantes. Cette première approche permet une meilleure connaissance de la vie en établissement.

Trois personnes par jour peuvent être accueillies et bénéficier des services de restauration et d'animation.

L'accueil peut se faire par demi-journée ou par journée entière.

La directrice de l'établissement se propose de recevoir les personnes intéressées afin d'étudier l'accueil le mieux adapté.
Tél. : 05 58 71 41 00.

N'ATTENDEZ PAS L'ÉTÉ POUR RENOUELER PASSEPORT OU CARTE D'IDENTITÉ !

A l'approche des examens de la fin d'année scolaire ou universitaire et des vacances d'été, nombre de nos concitoyens font renouveler leurs cartes nationales d'identité (CNI) ou passeports.

Pour éviter que l'afflux de demandes ne conduise à des délais d'attente incompatibles avec les dates de voyage ou d'examen, des personnes concernées, le Ministère de l'intérieur recommande :
* de vérifier les dates d'expira-

tion de vos CNI ou passeports, * de vous rendre, dans le cas où un renouvellement s'avère nécessaire, soit à la mairie de votre domicile pour une demande de carte nationale d'identité, soit contacter l'une des 16 mairies landaises équipées de stations biométriques pour une demande de passeport. Il est recommandé de toujours déposer la demande au moins un mois avant la date du voyage ou de l'examen pour lequel le titre est nécessaire.

BRUITS DE VOISINAGE : UN GUIDE EN LIGNE

Qu'entend-on par bruits de voisinage ? Pour en savoir plus, le Ministère de la santé et le centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB) proposent en ligne, un guide pratique qui présente en moins de 20 pages l'essentiel des outils et des informations à connaître concernant les nuisances sonores de voisinage. Le guide distingue différents types de bruits et signale que les infractions peuvent donner lieu à des poursuites pénales après avoir fait l'objet de procès-verbaux. Site Internet à consulter : <http://www.bruit.fr>

ATTENTION AUX FEUX DE PRINTEMPS

Avec le vent de sud et l'état des forêts après les tempêtes Klaus et Xynthia, les départs de feux se sont multipliés ces derniers temps. Il est donc interdit dans tout le départe-

ment des Landes de brûler des ordures ménagères ou tout déchet vert à l'air libre ou en incinérateur.

Le geste utile...



À l'occasion des beaux jours et des premiers entretiens de votre jardin, commencez à faire du compost. Épluchures, feuilles mortes, essuie-tout, restes de fruits et légumes, sachets de thé... feront le régal des petits insectes décomposeurs, vous permettant de récupérer ensuite un terreau de qualité. Pour une participation de 10 euros, le Sictom Ouest du Gers (qui gère le traitement des déchets à Aire sur l'Adour depuis début 2009) met à votre disposition un kit complet pour réaliser votre propre compost : un composteur en plastique 100% recyclé, un bioseau de cuisine, un mélangeur et le guide du compostage.
Réservation au 05.62.08.93.84 ou sictom.ouest@wanadoo.fr



Les futures cuisines municipales qui rentreront en fonctionnement à la rentrée scolaire 2010.

FINANCES LOCALES

BUDGET 2010

Le budget de la ville a été voté à la majorité, lors du Conseil Municipal du 15 avril 2010.

Le budget annuel d'une ville est l'outil de mise en oeuvre du programme politique de la municipalité. Il prend en compte les obligations courantes, tel l'entretien du patrimoine communal, comme les projets à long terme.

Malgré un contexte économique délicat et des ressources en diminution, la stratégie budgétaire municipale repose sur une hausse modérée de la fiscalité et une progression du plan d'équipement.

Le Dossier



La rénovation de l'automatisation des vannes du moulin sera effectuée cette année : une réalisation de développement durable.

Le budget municipal d'Aire sur l'Adour s'élève pour l'année 2010 à 13,21 millions d'euros (8,43 millions d'euros pour la section de fonctionnement et 4,77 millions d'euros pour la section d'investissement).

Avec ce budget, la municipalité a la volonté de donner aux services publics de proximité les moyens de leur pérennisation et de leur développement. Cette année encore, le budget est ancré dans la réalité des besoins quotidiens auxquels la Ville doit répondre en priorité, tout en continuant à préparer l'avenir.

Pour autant, le budget 2010 n'est pas un budget de rigueur mais un budget fait avec rigueur. La crise économique et la réduction des dotations financières de l'État placent les collectivités locales face à une double rupture qui compromet l'équilibre des budgets. Aire sur l'Adour n'échappe pas à la règle malgré une situation financière saine, fruit d'une gestion maîtrisée des dépenses et d'une politique prudente en matière de recours à l'emprunt.

Ces nouvelles contraintes nécessitant une réflexion approfondie, appellent à faire des choix. C'est tout l'objet de la préparation rigoureuse d'un budget. Voici quelques éléments pour mieux comprendre.

La Ville d'Aire sur l'Adour voit ses marges de manoeuvre budgétaires contraintes par plusieurs facteurs.

La crise immobilière impacte ses recettes. Les droits de mutation, ressource liée à l'évolution des prix et du nombre de transactions immobilières, baissent sensiblement comme partout. Entre 2007 et 2010, ils ont baissé

de 188 975 euros (- 72,9 %), soit près de 7 points de fiscalité ! (1 point de fiscalité représente 26 621 euros).

Cette situation est aggravée par la diminution des dotations de l'État (versements dus par l'État aux collectivités).

Cette année, les dotations baissent de 47 173 euros (-3,24 %), soit une perte de 1,8 points de fiscalité !

Ajouté à cela, la baisse des allocations compensatrices 3 182 euros (-1,96 %), soit 0,12 points de fiscalité.

Taxes locales

Il a été proposé au Conseil Municipal du 15 avril dernier d'augmenter les taux des trois contributions directes communales (dites «taxes ménages») pour l'année 2010 afin d'obtenir un produit fiscal «attendu» de 2.702.002 euros nécessaire pour permettre l'équilibre du budget principal de la Ville, pour cet exercice. Pour se faire, a été proposée une augmentation uniforme des taux des trois taxes (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) de 3 % par rapport à 2009, soit :

- 16,55 % pour la taxe d'habitation
- 17,37 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 62,45 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les trois taxes représentent un total de 2 742 002 euros, soit 32,5 % du montant total des recettes de fonctionnement (8 435 043 euros).

6 euros de plus par habitant pour garantir une ville :

- toujours plus solidaire
- plus attractive et dynamique

Les principales dépenses de fonctionnement : • Les charges à caractère général (2 089 424 euros, soit 24,7 % du total), les équipements annexes (chauffages des locaux, lumières...), l'achat de denrées alimentaires pour la restauration scolaire, les transports scolaires collectifs (pris en charge intégralement par la commune pour un montant annuel de 145 000 euros)

Cela se traduira pour chaque habitant par 6,22 euros de plus pour la taxe d'habitation et par 6,47 euros de plus pour la taxe foncière.

4,77 millions d'euros pour aménager, embellir et construire

Les dépenses d'investissement prévues au budget principal 2010 s'élèvent à 4 775 400 euros. La Ville continue à investir pour le bien-être de ses habitants, pour préparer l'avenir mais aussi pour contribuer au maintien de l'emploi.

Une politique d'investissement qui respecte un développement équilibré et harmonieux de l'ensemble du territoire afin de profiter à tous les habitants quelque soit le quartier où ils résident.

Des choix qui assurent également un équilibre entre les crédits affectés aux équipements publics d'un côté et à l'amélioration du cadre de vie des habitants de l'autre.

Les principales dépenses 2010 se présentent ainsi :

- Travaux et équipements scolaires et périscolaires : 2 096 200 euros
- Travaux et équipements sportifs : 47 653 euros
- Patrimoine historique et équipements culturels : 35 393 euros
- Bâtiments et équipements publics : 109 950 euros
- Équipements des services municipaux : 99 377 euros
- Équipements de sécurité / accessibilité : 22 900 euros
- Environnement, développement durable, espaces naturels : 131 000 euros
- Subventions d'équipement : 198 959 euros
- Acquisitions foncières et plan local d'urbanisme (PLU) : 33 000 euros

LES CUISINES

La réalisation de cuisines centrales correspond à une volonté de cohérence sur le plan sanitaire et à une volonté de développer un seul outil performant au service des écoles d'Aire et des communes voisines, de la maison de retraite, du portage à domicile, du centre de loisirs... pour représenter un total de 2000 repas par jour.

C'est un complexe entier qui sera développé sur 850 m². En plus des

cuisines centrales qui s'étaleront sur 450 m², un restaurant municipal d'entreprise de 60 à 80 couverts et une salle de réunion seront proposés. Situé dans la zone industrielle de Peyres, nul doute que ce restaurant sera fréquenté par de nombreux salariés qui n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux à l'heure du repas et qui déjeunent actuellement dans des conditions peu favorables.

À l'intérieur de ces grandes lignes budgétaires, figurent :

- La poursuite de la réalisation des nouvelles cuisines centrales,
- La rénovation de l'automatisation des vannes du moulin,
- Un meilleur équipement des services,
- Des dépenses d'entretien du patrimoine communal.

Il est à noter également l'importance des fonds de concours ou participations versés par la commune pour :

- L'éco-quartier de Lariou (SATEL),
- La restauration des ruisseaux et rivières (Syndicat des rivières du Sud-Est landais),
- L'amélioration de l'éclairage public sur la partie nord de la ville (SYDEC).

Les subventions 2010 aux associations aturines représentent 279 000 euros, soit + 14 000 euros par rapport au budget 2009.



Les travaux ont débuté en septembre 2009 pour une ouverture à la rentrée scolaire 2010, ce qui permet de porter cet important investissement sur 2 exercices budgétaires: 2009 et 2010.

Montant des subventions de l'État et de la Communauté de Communes : 260 000 euros pour l'année 2010 (à ajouter à 250 000 euros de subventions reçues en 2009)

des dépenses de fonctionnement 2010). Elles regroupent : la consommation d'eau, d'électricité et de gaz par la municipalité, les fournitures scolaires (à hauteur de 42 euros par enfant et par an), l'entretien des terrains et des bâtiments publics, ... • Les charges de personnel (3 358 606, soit 39,81 % des dépenses de fonctionnement 2010).



Canoë-kayak aturin

Entre loisir et compétition

Fiche d'identité du club :

- Créé en 1969 par plusieurs professeurs du lycée Gaston Crampe
- Club « deux étoiles » affilié à la Fédération française de canoë-kayak (FFCK)
- 35 licenciés dont 19 ayant moins de 18 ans
- 10 éducateurs bénévoles dont 3 moniteurs fédéraux, 5 initiateurs, 2 initiateurs en formation et un moniteur breveté d'État
- Canoë : inventé par les amérindiens. Le céiste est à genoux et utilise une pagaie simple.
- Kayak : inventé par les esquimaux. Le kayakiste est assis et utilise une pagaie double.

◀ Des jeunes kayakistes à l'occasion d'une sortie proposée par le club

Le canoë-kayak est un sport demandant technique, puissance et agilité sur l'eau, mais est avant tout un sport de pleine nature. À Aire, c'est naturellement sur l'Adour qu'il se pratique, à la base nautique, quartier de la Plaine.

Cela fait 7 ans que Jean-Luc Pessoni est le président du club aturin de canoë-kayak. Kayakiste depuis 35 ans, notamment membre du comité directeur régional de canoë-kayak, il consacre tous ses mercredis et samedis après midi à transmettre sa passion aux jeunes céistes et kayakistes aturins.

L'un des plus importants clubs des Landes !

Et c'est du travail ! Car le club aturin, avec ses 35 licenciés, peut se vanter d'être l'un des deux plus gros clubs de canoë-kayak des Landes, en terme d'effectifs. Parmi les licenciés, on compte seulement 4 filles pour 31 garçons, 19 d'entre eux ont moins de 18 ans et participent à des championnats réservés à leurs catégories d'âges respectives, et 16 sont seniors et vétérans. On peut tout de même relever que le club connaît une progression par rapport aux dernières années quant au nombre de licenciés, même si il a

connu une période plus faste avec environ 45 inscrits, il y a plusieurs années. Chaque licencié est libre de participer aux entraînements et aux sorties organisées par le club tout au long de l'année (ex. : randonnées sur la Dordogne, sorties en mer...)

Côté sportif...

Le canoë-kayak aturin concourt à la fois au niveau départemental, régional et national, dans 3 spécialités bien distinctes qui sont : le slalom, la course en ligne (2 disciplines olympiques) et la descente de rivière (pas encore au programme olympique).

« Près de 350 personnes viennent chaque été profiter d'une balade de 7 km en canoë ou en kayak. »

À l'issue des championnats des Landes, 6 jeunes se sont qualifiés pour les finales régionales du Challenge Jeune de Périgueux et un minime s'est qualifié pour « les régates de l'espoir » (équivalent des championnats de France minimes). Le club a aussi formé des seniors de haut niveau comme Laurence Pessoni qui est engagée dans le championnat

slalom de nationale 2. Il compte même dans ses rangs un ancien international junior en la personne de Lucien Delfour (2^{ème} aux championnats d'Europe junior de 2006).

Mais pour permettre aux licenciés de s'entraîner dans de bonnes conditions et essayer d'obtenir les meilleurs résultats possibles, le club doit se munir du matériel adéquat. Un minibus, deux remorques, des gilets de sauvetage et des embarcations pour environ 80 personnes, sont nécessaires au fonctionnement du club.

Ainsi, pour recouvrir les frais inhérents à l'amélioration et au renouvellement du matériel, le club met en location des canoës et des kayaks « 2 places » durant toute la période estivale. À condition de savoir nager et de porter un gilet de sauvetage. Chacun peut venir pour une journée ou une demi-journée découvrir l'Adour à travers une boucle de 7 km entre le Pont de l'Adour et la digue d'Aire-Barcelonne du Gers, comme le font près de 350 personnes chaque été. Cette section loisirs du club permet également de réduire les frais d'inscription des licenciés à 80 euros. Un choix des dirigeants pour aider les jeunes céistes et kayakistes qui devront se procurer des chaussures et une combinaison en plus de leurs frais d'inscription.

Les inscriptions 2010 commencent le 1^{er} septembre et concernent toute personne âgée d'au moins 8 ans. Rens. : 06 89 13 00 84

Il sera ouvert du 6 juillet au 28 Août. Les enfants seront accueillis de 7h45 à 18h15 du lundi au vendredi.

L'accueil des enfants sera organisé par groupe d'âge : 3-5 ans, 5-7 ans, 8-9 ans et 10-15 ans.

Les enfants seront encadrés par des animateurs diplômés ou en cours d'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Au programme : sorties à la piscine, organisation de camps pour chaque tranche d'âge, grands jeux dans la ville et parcs municipaux, pique-niques, sorties et visites, camping pour chaque tranche d'âge et, bien entendu, toutes les activités traditionnelles.

Inscriptions et rens. : sur place ou tél. au 05 58 71 61 63

Possibilité d'inscription des enfants à la journée, à la demi journée.



Les vacances au centre de loisirs !



Musique • Exposition • Théâtre • Danse • Conférence • Sport • Loisirs

MUSIQUE

GRAND CONCERT DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE



Le mercredi 30 juin, dès 20 heures, venez découvrir l'univers

musical de l'école municipale de musique animé par ses plus grands élèves. Ils auront à coeur de créer un climat de divertissement que chacun d'entre vous saura apprécier.

Mercredi 30 juin, 20 h
Entrée gratuite
Rens. : 05 58 71 74 15

THÉÂTRE

TRAVAUX DE FIN

D'ANNÉE

Les ateliers théâtre du Théâtre des Lumières en partenariat avec le CAMA présentent leurs travaux de fin d'année le mercredi 16 juin au Centre d'animation :

- à 17 h, l'atelier enfant avec l'histoire magique du grand cirque Traviata d'après la pièce de Jean-Paul Alegre
- à 20h30, l'atelier adultes avec plateaux

contemporains (textes de Alain BADIOU, Jean-Luc OHANESSIAN, Victor HAÏM, Philippe TORRETON, Christian RULLIER)

Mercredi 16 juin, 17 h
Centre d'animation
Rens. : 06 61 99 80 36

DANSE

L'ARABESQUE FAIT SES CONTES !
Gala annuel de l'école de

danse aturine.

Samedi 12 juin, à 20h30
Centre d'animation
Buvette sur place
Tarifs : entre 5 euros et 10 euros

SPORT

TOURNOI DE PELOTE
Depuis le 12 avril, 32 équipes s'affrontent chaque jour en match de poules.
Finales : samedi 12 juin

SORTIR

toute la journée.

Possibilité de se restaurer sur place midi et soir avec repas sous chapiteau animés par la chorale les Courants d'Aire.

COURSES CYCLISTES

Organisées par l'Union Cycliste Aire-Barcelonne:

- mardi 15 juin 2010 : nocturne des fêtes d'Aire sur Adour
- samedi 26 juin 2010 : prix des fêtes du Houga
- samedi 10 juillet ou lundi 12 juillet : prix des fêtes de Barcelonne du Gers
- dimanche 11 juillet : course de VTT XC au lac du Brousseau à Aire sur Adour (4ème manche de la coupe d'Aquitaine)

AIR LAND MODÉLISME



Le Club d'aéromodélisme aturin organise une démonstration d'hydravions radiocommandés.

Le club aturin, c'est aujourd'hui 28 membres actifs dont quelques jeunes. Trois d'entre eux ont été récemment récompensés par la municipalité d'Aire pour avoir brillamment passer leurs «ailes» d'avion (de gauche à droite sur la photo : Guillaume, Thomas et Pierre)

Dimanche 27 juin, lac du Brousseau à partir de 14 h
Entrée gratuite. Venez

nombreux

Plus d'info : <http://www.airlandmodelisme.com/>

GYMNASTIQUE VIOLETTE ATURINE

Gala de fin d'année du club
Vendredi 2 juillet, 21 h
Salle omnisports, route du Houga. Gratuit
Contact : 05 58 71 69 95

JOURNÉE D'ANIMATION AU SKATE-PARK

L'Office Municipal des Sports, en collaboration avec l'association Aire de Jeunes, organise le 3 juillet, à partir de 11 h, une journée d'animation au skate parc d'Aire sur l'Adour. Rafrâichissements et possibilité de restauration sur place. Alors, tous à vos planches et vos rollers !
Samedi 3 juillet, 11 heures
Skate-park, Mexico

LOISIRS

FÊTE DU CENTRE DE LOISIRS

Samedi 24 juillet à partir de 17 heures au centre de loisirs
Au programme : spectacles, stands de jeux, repas, soirée musicale
Inscriptions entre le 5 et le 17 Juillet, au Petit Casino, au Lutin Malin, au Centre de Loisirs, ou par tél. au 06 75 65 20 06 ou 06 87 23 44 98

CAMP DE VACANCES « MONTE LE SON ET OUVRE LES ONDES »

Radio, fusées, satellites, planeurs à la conquête de l'espace. Un centre de vacances unique dans les Landes organisé en partenariat entre le centre de loisirs d'Aire sur l'Adour et les Francas des Landes. Les séjours se dérouleront du 15 au 22 Août et du 23 au 28 août du dimanche soir au samedi matin. Les enfants participeront à la

création d'une radio de A à Z. Les apprentis journalistes découvriront, de façon ludique, les différentes facettes d'une radio, qu'ils animeront eux mêmes. Ils vivront différents ateliers scientifiques : construction de satellites, de fusées... Des veillées axées sur l'astronomie seront organisées chaque soir animées par des intervenants extérieurs. Alors si tu es prêts pour cette aventure spatio-temporelle inscris toi vite.
Inscriptions et rens. auprès des Francas de Landes au 05 58 46 33 54

AIRE DES MOTS

Ateliers de groupe d'écriture les lundis 14 et 28 juin, 5 et 26 juillet et 2 et 23 août de 14h à 16h.
Rens. : Mme Lecomte au 06.89.80.86.36

BRADERIE DES FÊTES

Lundi 21 juin, toute la journée

FÊTE DE LA HALLE AUX GRAINS

4ème édition de cette fête organisée par Aire Animation avec le soutien de la Ville, qui permet de poser un autre regard sur la Halle aux Grains.
Mercredi 14 juillet, à partir de 19 heures

MARCHÉ NOCTURNE

Organisé par Aire Animation, vous y trouverez de nombreux producteurs locaux. Pour dénicher la perle rare auprès des brocanteurs ou simplement pour le plaisir des yeux.
Mercredi 28 Juillet, rues du centre-ville, de 18 h à minuit

THÉÂTRE EN PLEIN AIR

Organisé par Aire Animation avec le soutien de la mairie. Spectacle gratuit.
Vendredi 6 août, en soirée
Place de la Cathédrale

FÊTE DES ALLÉES DE L'ADOUR

Mercredi 11 août, journée et soirée

DIVERS

RENTRÉE 2010 : INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE

Les inscriptions à l'école maternelle publique Claude Nougaro ont commencé. Elles concernent les enfants nés en 2005, 2006, 2007 et 2008 (en fonction des places disponibles). Pour inscrire votre enfant, il suffit de vous rendre :
1/ à la mairie d'Aire sur l'Adour avec le livret de famille et un justificatif de domicile (plus une autorisation du Maire de la commune de résidence si vous n'habitez pas Aire sur l'Adour). Un certificat d'inscription vous sera alors délivré.
2/ à l'école Claude Nougaro, sur rendez-vous au 05 58 71 65 48, avec le certificat d'inscription délivré par la mairie, le livret de famille et le carnet de santé de l'enfant.

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Pour la rentrée à l'école élémentaire de septembre 2010, les parents des enfants scolarisés en grande section maternelle doivent à l'occasion de ce changement, réinscrire leurs enfants en Mairie puis faire procéder à l'admission par le directeur de l'école élémentaire. Les admissions seront ouvertes à compter du lundi 21 juin.

FÊTE DES ÉCOLES PUBLIQUES

Elle aura lieu au Centre de Loisirs le vendredi 25 juin à partir de 17h30

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE



L'office de tourisme d'Aire sur l'Adour propose à partir du mois de juin une redécouverte du patrimoine de la Ville. Cécile, conseillère en séjour, vous fera apprécier la restauration des peintures de la Cathédrale Saint-Jean Baptiste récemment achevée avec une lecture iconographique des fresques.

- mardi 29 juin à 16h30,
- mercredi 13 juillet à 16h30,
- mardi 3 août à 16h30,
- mardi 14 septembre à 16h30.

Pour les habitants d'Aire sur l'Adour et de la Communauté de Communes, la visite est gratuite sur justificatif de domicile.

Découvrez le programme complet à l'Office de Tourisme ou sur le site: www.tourisme-aire-eugenie.fr
Tél: 05 58 71 64 70

CONSEIL DE PARENTS

Nos ados, entre recherche d'autonomie et quête identitaire. Comment gère-t-on avec eux leur argent de poche lorsqu'on peut leur en donner ? Quelle attitude adopter par rapport à leurs demandes de vêtements de marque ?
Samedi 12 juin, 10 heures
Centre de loisirs
Gratuit, ouvert à tous

MARIAGES

- Anne-Catherine Damienne DHALLUIN et Xavier Jacques Hugues Marie CHARTRES
- Marie EVERAT et Pablo PECIÑA TOÑA

NAISSANCES

- Mélissa LAPEYRE de Jérôme LAPEYRE et de Marie-Paule VIGOUROUX
- Théo Minh-Trieu NGUYEN de Van Phu NGUYEN et de Thi-Câm-Tu HUYNH
- Zélie SAUBATTE de Laurent Marcel SAUBATTE et de Stéphanie LABARTHE

- Matias Pablo CALMÉJANNE de Denis Charles Michel CALMÉJANNE et Edith PÉRIN
- Méline CATTART de Daniel Benjamin CATTART et Alice PAPAYANNI
- Capucine Gabrielle DESBATS de Pierre DESBATS et de Carine DESCAT
- Naomie Sophie Christiane DE WINDT de Daniel Jean-Paul Georges DE WINDT et de Laetitia VERHULST
- Nollan Kenzo Angelo Carlito BERRY de Emile BERRY et de Marie-Josée MONALES
- Emma BAQUÉ de Mathieu BAQUÉ et de Géraldine Marlène ZACCHELLO
- Louna MIELLE de Gaëlle Amélie MIELLE

DÉCÈS

- Eliane Gisèle LAUGA
- André Jean Ansbert SAMSON
- Denise Marie MOURILLOT
- Lucette TASTET épouse BÉZOS
- Pierre LARRAT
- Thérèse Jacqueline LABORDE veuve LABORDE
- Simone Fernande OLIVIER veuve BEZINEAU
- François BERRY
- Angèle Augusta GAULIN
- Jean Michel Patrick PEYRADE
- Jacques Robert SARRAN

EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES D'OPPOSITION

Chères Aturines, chers Aturins,

À la fin du 1^{er} trimestre, nous avons eu l'occasion d'étudier et d'analyser les budgets des différentes collectivités que sont la communauté des communes et la ville d'AIRE SUR L'ADOUR. Comme j'ai pu le dire au conseil municipal : les jours se suivent et ne se ressemblent pas !

En effet, autant à la communauté des communes, nous constatons une maîtrise des charges avec une très légère hausse mais proportionnelle à l'inflation et un budget d'investissement autofinancé. Sur le plan économique un bémol car les zones de BASSIA à BARCELONNE du GERS et des ARRATS ne seront pas opérationnelles assez rapidement pour faire la jonction avec l'achèvement de la commercialisation de l'ensemble des terrains de la ZA de PEYRES. L'effort pour la petite enfance continue avec l'ouverture de toutes les haltes-garderies.

Par contre, il n'en est pas de même au niveau de la ville d'AIRE SUR L'ADOUR. Le budget laisse apparaître une augmentation considérable de 7.27 % des charges de fonctionnement (sans les charges exceptionnelles dues notamment à la dissolution des régies municipales) financées par nos impôts impliquant l'augmentation de 4.6 % des recettes fiscales.

J'ai démontré point par point qu'avec une gestion plus rigoureuse et minutieuse des charges de fonctionnement, on devait éviter cette augmentation des impôts.

En effet, dans une situation économique et sociologique qui reste des plus fragiles, où les entreprises et les ménages ont vécu sur leurs trésoreries, leurs acquis en 2009 ; les marges de manoeuvres seront plus restreintes cette année. D'où la nécessité de diminuer la pression fiscale.

Au regard de cette analyse, il aurait été politiquement correct mais surtout économiquement indispensable de ne pas augmenter nos impôts locaux. Monsieur Le Maire a manqué non seulement de se démarquer de ceux qu'il critique en tribune mais surtout de donner un signe fort à l'ensemble de la population.

« C'est dans la difficulté que l'on reconnaît ses soutiens »
Cordialement.

Xavier LAGRAVE

Représentant de la liste « Aire un élan d'avenir »

Chères Aturines, chers Aturins,

L'actualité générale appelant un commentaire :

Les informations nous parviennent avec des titres tels que : «Quel choc», «Nuages»...

Il existe un réel besoin d'unité suite aux événements inattendus, les inondations dans le Sud Ouest, dans le Sud Est, illustration de l'imprudence des particuliers dans leurs choix de terrains, des bâtisseurs avides de profit, le laxisme des gouvernants locaux. Les zones autrefois inondables où s'élèvent des constructions, le résultat malheureusement des pertes humaines.

Les retraités malmenés, par des prestataires de service, certaines administrations rigides en mal de reconnaissance. Les attitudes vexatoires subies par les plus démunis.

Les Seniors retraités, vont-ils être obligés de s'excuser de percevoir une retraite, après avoir versé aux dites Caisses des cotisations pendant 40 ans et plus.

La Jeunesse ne trouve pas sa place dans la société, un exemple les apéros géants nouvelle formule de braver les interdits, cela doit nous amener à réfléchir. Les jeunes ont un besoin de se retrouver à leur convenance, festayres où pas, de même les moins jeunes.

Budget 2010 : certaines communes ont fait le choix de ne pas augmenter les taxes, la commune d'Aire en a décidé autrement, je le regrette sincèrement. Néanmoins, j'ai voté le budget, des projets me tenaient à coeur. J'assume ce choix.

Les Fêtes de la Cité Aturine auront lieu courant Juin. À toutes et à tous de Bonnes Fêtes. Bien cordialement.

Bernadette JOURDAN,

Représentante de la liste « Ensemble pour une Aire Nouvelle »

Les petites mains du corso fleuri...

Depuis plusieurs semaines, près d'une centaine de bénévoles (petits et grands) préparent les douze chars qui composeront le corso fleuri des fêtes d'Aire sur l'Adour. Tout est calculé au millimètre. Structure, grillage et pose des fleurs (en papier crépon) qui donneront naissance à des chars sur des thèmes très variés pour le cru 2010.

À peine une fêria de passée que les choses recommencent ! Tout au long de l'année, les responsables du corso fleuri cherchent et sélectionnent les chars qui participeront aux prochaines fêtes. Le principe est celui de l'échange entre comités des fêtes. La recherche ne s'arrête jamais.

Avant, il fallait se déplacer sur les différentes cavalcades pour repérer les sujets intéressants. Aujourd'hui, avec Internet, il suffit de s'échanger des photos !

Une fois les motifs ou les sujets sélectionnés, le travail consiste à rapatrier les « carcasses » le plus tôt possible dans le local dédié à la préparation des chars, route de Duhort.

Des milliers de fleurs à confectionner...

Une fois rapatriées, les carcasses sont présentées au mois de mars aux différents quartiers et associations participants.

À partir de là, le travail minutieux commence. Les bénévoles sont sur le pied de guerre 2 à 3 fois par semaine pendant les deux mois qui précèdent la date du corso fleuri, avec bien sûr, des coups de feu les derniers jours pour vérifier le moindre détail ou résoudre l'anomalie de dernière minute. Sans oublier le temps passé à réaliser les

fleurs en papier crépon le soir à la maison en guise de dessert !

Mais qu'on ne s'y trompe pas ! Les heures de travail sont largement compensées par l'ambiance joyeuse et festive qui règne dans le local de préparation. Apéritif convivial ou barbecue se pratiquent régulièrement.

Concernant la partie technique, c'est Richard, avec l'aide des services municipaux, qui s'assure du bon fonctionnement des plateaux sur lesquels reposent les motifs et des véhicules qui servent à les tracter.

Cette année, grâce à la déviation du centre-ville qui permet un passage sécurisé, le parcours sera modifié par rapport à l'année dernière. Rendez-vous le samedi 19 juin à 22 heures ou le dimanche 20 juin à 10 heures pour apprécier le spectacle ! Attention il n'y aura qu'un seul passage...

Le dortoir des chars en préparation se trouve aux anciens abattoirs, route de Duhort.

Les 12 chars sont réalisés cette année par les quartiers de Duhort, Subéhargues, Biroy, Mestade et La Pologne, le comité des fêtes (2 chars), l'association les arts verts, l'avenir aturin rugby, l'école de danse Arabesque, le Centre de Loisirs et le collectif Au plaisir des enfants.

